



SAGE HERS-MORT – GIROU
REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
TOULOUSE, MARDI 27 OCTOBRE 2015

Collège des collectivités

Présents

Gilbert HEBRARD, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de la CLE
Jean FARENC, commune de St Orens de Gameville
Marc MENGAUD, Maire de la commune de Lanta
Raymond-Roger STRAMARE, Maire de la commune Saint-Alban
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes de Cap-Lauragais
Jean-Claude PINEL, commune de Cuq-Toulza
Bernard BAGNERIS, Délégué de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire
Michel BASELGA, Délégué du Syndicat du Bassin Hers-Girou
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Philippe PETIT, Délégué de Réseau31

Excusés

Marie-Christine BOURREL, Conseil Départemental de l'Aude
Henry GARINO, Conseil Régional de Languedoc-Roussillon
Dominique DUBLOIS, commune de Marquein
Roger DUFOUR, commune de Gardouch
Janine GIBERT, commune de Gargas
Lucien SORMAIL, commune de Belbèze-de-Lauragais
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Maire-adjoint de la commune de Toulouse
Michel ROUGÉ, Maire de la commune de Launaguet
Jean-Louis CANCIAN, Délégué de la Communauté de Communes de Cœur-Lauragais
François AUMONIER, Délégué du SICOVAL

Mandats

Roger DUFOUR donne mandat à Gilbert HEBRARD
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD donne mandat à Marc MENGAUD
Janine GIBERT donne mandat à Philippe PETIT
François AUMONIER donne mandat à Michel BASELGA
Henri GARINO donne mandat à Bernard BAGNERIS
Dominique DUBLOIS donne mandat à Robert MASSICOT

Collège des usagers et des organisations socio-professionnelles

Présents

Christian MARTY, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Annie BOUZINAC, Eau Secours 31
Pascal LORE, UNICEM

Excusés

Louis PALOSSE, Président du GIP InterSCoT
Nicolas FEYDOU, Délégué du SMEA31
Nathalie MINICUCCI, BRL
Thomas MATARIN, Nature Midi-Pyrénées
Jean-Pierre LAPORTE, Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

Mandats

Louis PALOSSE donne mandat à Pascal LORE
Nicolas FEYDOU donne mandat à Christian MARTY
Nathalie MINICUCCI donne mandat à Annie BOUZINAC

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Présents

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées
Olivier LOUIS, DDT de la Haute-Garonne
Olivier MEILLAC, DDT du Tarn
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Didier PUJO, ONEMA

Membres associés

Présents

Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel

Excusés

Jacques DIMON, Président du SAGE Fresquel

Assistaient également à la réunion

André PUYO, Adjoint au Maire de Launaguet
Denise DELEUZE, Eau Secours 31
Vincent RIBOT, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, service de l'Environnement
Hélène BARRIERE, Toulouse-Métropole
Maëlle RENOULLIN, CEREG Massif Central
Bénédicte GOFFRE, ECTARE
Sylvain MACÉ, SBHG, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Gilbert HEBRARD accueille les participants au Syndicat du Bassin Hers-Girou et mentionne les personnes excusées. Il énonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CLE du 17 octobre 2014
- Renouvellement des membres du Bureau
- Validation du rapport sur la stratégie du SAGE
- Présentation du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé par la DDT31
- Présentation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE
- Présentation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Présentation du rapport d'activité de l'année 2014
- Organisation et calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE et validation du projet d'animation pour l'année 2016
- Questions diverses

Le quorum des 1/2 étant atteint, la CLE peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la CLE du 17 octobre 2014

Gilbert HEBRARD rappelle que le compte rendu de la CLE du 17 octobre 2014 a été adressé aux membres de la CLE en même temps que l'invitation à la réunion.

Aucune remarque n'étant formulé, l'approbation du procès-verbal de la CLE est soumise au vote.

Le procès-verbal est approuvé par la CLE à l'unanimité.

Renouvellement des membres du Bureau

Les élections départementales de mars 2015 ont conduit à renouveler la liste des représentants des conseils départementaux. Parallèlement, certaines communes ont exprimé le souhait de renouveler certains représentants auprès de l'Association des Maires de France.

Un arrêté préfectoral du 4 août 2015 fixant la nouvelle composition de la CLE a acté ces changements.

Il est proposé de soumettre à la CLE une composition du Bureau qui s'appuie sur les mêmes collectivités :

- Gilbert HEBRARD, Président de la CLE, Conseil Départemental de la Haute Garonne
- Marie-Christine BOURREL, Conseil Départemental de l'Aude
- Laurent VANDENDRIESCHE, Conseil Départemental du Tarn
- Henry GARINO, Région Languedoc Roussillon
- Thierry SUAUD, Région Midi-Pyrénées
- Jean FARENC, commune de Saint-Orens de Gameville
- Marc MENGAUD, commune de Lanta
- Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, commune de Toulouse
- Didier AVERSENG, Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- Bernard SOLERA, Toulouse-Métropole
- Lucien SORMAIL, Commune de Belbèze-de-Lauragais
- Michel BASELGA, Syndicat du Bassin Hers-Girou
- Philippe PETIT, SMEA31

La représentation des collègues des acteurs socioéconomiques et des services de l'Etat reste inchangée.

La nouvelle composition du Bureau est approuvée à l'unanimité.

Validation du rapport sur la stratégie du SAGE

La stratégie du SAGE a été débattue en CLE le 17 octobre 2014. Suite aux réserves émises par l'Etat et l'Agence de l'Eau, une réunion spécifique a été organisée le 10 novembre 2014. Les remarques ont été prises en compte et aboutissent au rapport diffusé pour cette réunion.

O. LOUIS observe que le rapport a bien évolué en réponse aux demandes de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. La stratégie fait désormais ressortir les priorités. Cette priorisation devra également s'appliquer aux dispositions du PAGD.

D. DELEUZE souhaite que les priorités en matière d'inondation intègrent la préservation des zones inondables non aménagées subsistant dans le tissu urbain.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

G. LORENTE excuse M. DIMON, Président de la CLE du SAGE Fresquel. M. DIMON remercie le Président de la CLE du SAGE Hers-Mort – Girou pour son invitation et se félicite du travail mené entre les SAGE par les échanges entre les animateurs et les rencontres des présidents. Il salue la qualité des documents transmis. Plusieurs remarques sont formulées. Le terme « interdistrict » doit être appliqué lorsqu'on évoque les relations entre les territoires relevant respectivement d'Adour-

Garonne et de Rhône-Méditerranée-Corse. Le terme « interbassin » est conservé pour les échanges entre les BV présents sur un même district. La notion de « plans d'eau » doit être précisée pour éviter des confusions avec des retenues telles que la Ganguise. La CLE du SAGE Fresquel partage la préoccupation de la sécurisation des quotas d'eau affectés aux différents territoires et utilisateurs dans le système de gestion interbassin.

O. LOUIS indique le Préfet de l'Aude a été désigné par les préfets de bassin Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse pour piloter une instance interdistrict en matière de gestion quantitative. Il s'agit de créer un lieu institutionnel pour formaliser les échanges qui existent déjà entre les acteurs.

Le rapport sur la stratégie du SAGE est approuvé à l'unanimité, en intégrant le complément sur les priorités en matière d'inondation.

Présentation du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

J. COMET présente le PAOT pour le bassin Hers-Mort – Girou. Ce document est la déclinaison du Programme de Mesures (PDM) du SDAGE. Il permet d'identifier les priorités d'actions pour atteindre les objectifs de bon état. Sur les bassins faisant l'objet d'un SAGE, l'Etat associe la CLE pour assurer la cohérence des orientations. Les échanges avec le comité de rédaction du SAGE permettront d'intégrer les orientations du PAGD dans le PAOT.

O. LOUIS précise que le PAOT est l'outil qui permet à l'Etat de faire le rapportage à l'Europe sur la mise en œuvre des actions relatives à la directive cadre sur l'eau.

M. BASELGA pose la question des améliorations potentielles à apporter aux performances des stations d'épuration.

S. MACÉ rappelle que le PAGD identifie la nécessité d'agir sur différents leviers pour améliorer la qualité des eaux (traitement des rejets, amélioration du pouvoir autoépurateur des cours d'eau, restauration des débits d'étiage).

A. BOUZINAC considère qu'il faut privilégier la réduction des pollutions en amont avant de chercher à diluer les effluents.

D. DELEUZE mentionne les pollutions générées par les fuites des réseaux d'eaux usées.

G. HEBRARD rappelle que les stations d'épuration sont déjà aux normes et performantes. On a donc peu de marges de manœuvre dans ce domaine. Concernant les retenues collinaires, il faut chercher à valoriser au maximum les volumes existants. Néanmoins, le changement climatique rendra certainement nécessaire la création de nouvelles réserves pour faire face à des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs.

JL. SCHARFFE souligne la nécessité d'intégrer les aspects économiques dans les choix de gestion. Sur les réseaux d'eaux usées, l'Agence de l'Eau distingue les opérations qui apportent des améliorations significatives et applique des taux bonifiés.

Présentation et débat sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

S. MACÉ présente le projet de PAGD et les dispositions qu'il contient. Le document présenté à la CLE est issu des réunions du comité de rédaction qui se sont tenues entre les mois de mai et septembre 2015.

A. BOUZINAC pose la question de l'application des mesures aux PLU, compte tenu de la loi ALUR qui définit désormais le SCOT comme unique document de référence.

S. MACÉ indique que ce point sera examiné par le cabinet d'avocats qui sera prochainement mandaté par l'Agence de l'Eau pour réaliser la relecture juridique du PAGD.

P. PETIT indique que la priorité est d'intégrer les orientations du SAGE aux SCOT. Il appartiendra ensuite aux structures porteuses des SCOT de faire de la pédagogie auprès des communes pour qu'elles prennent en compte ces mesures dans leurs PLU.

D. DELEUZE souhaite que le SAGE présente d'abord des rappels réglementaires. Il faut également se mettre à la place des usagers et faire apparaître les aspects qui les concernent directement, comme les enquêtes publiques.

S. MACÉ rappelle qu'un chapitre en fin de rapport présentera quelles dispositions concernent chaque catégorie d'acteur.

E. JEAN souhaite que le calendrier de mise en œuvre des actions soit précisé, afin de permettre aux maîtres d'ouvrages potentiels de se positionner.

G. LORENTE indique que le SMMAR a identifié quelques points à modifier dans le PAGD et qu'il adressera ses remarques très prochainement. Sur le Fresquel, l'élaboration du SAGE fait l'objet en parallèle de la mise au point d'un contrat de rivière, avec un programme d'actions.

Présentation de l'évaluation environnementale du PAGD

B. GOFFRE présente l'évaluation environnementale du PAGD. Chaque disposition est évaluée au regard de son impact sur chaque aspect de l'environnement et de la santé publique.

D. PUJO observe que certaines actions peuvent comporter des aspects négatifs localement mais positifs à l'échelle du bassin (ex. : B122 avec le risque de destruction d'ouvrages patrimoniaux).

H. BARRIERE indique que les inconvénients associés aux bassins de rétention des eaux pluviales sont sans doute exagérés. Il faut rappeler que le SAGE préconise avant tout une gestion alternative des eaux pluviales et que les bassins de rétention ne sont qu'un outil parmi d'autres.

D. PUJO considère que les risques identifiés en matière de dissémination des espèces invasives apparaissent comme surévalués, car des mesures strictes sont appliquées en matière de conduite des chantiers d'entretien des cours d'eau ou de travaux en matière d'eaux pluviales.

B. GOFFRE rappelle que l'évaluation environnementale consiste à appréhender systématiquement les impacts potentiels d'une mesure, pour permettre ensuite au porteur de projet de considérer la

réalité objective des risques sur le territoire et apporter les ajustements ou les outils de vigilance nécessaires pour les réduire ou les supprimer.

S. MACÉ indique que le rapport d'étape de l'évaluation environnementale sera diffusée prochainement aux membres de la CLE et à leurs référents techniques.

Présentation du rapport d'activité de l'année 2014

Le rapport d'activité 2014 a été adressé aux membres de la CLE par courrier avec la convocation à la réunion.

S. MACÉ rappelle que la CLE ne s'étant pas réunie avant aujourd'hui au cours de l'année 2015, la présentation du rapport d'activité 2014 n'intervient que maintenant. Le rapport d'activité de l'année 2015 sera présenté à la CLE prévue pour le premier trimestre 2016.

Il est demandé à la CLE de valider le rapport d'activité.

Le rapport d'activité de l'année 2014 est approuvé à l'unanimité.

Programme prévisionnel de l'animation 2016 et calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE

Il est demandé à la CLE de formuler un avis sur le programme prévisionnel d'animation 2016 qui a été diffusé avec la convocation à la CLE.

S. Macé présente le programme en lien avec le calendrier du déroulement de l'année 2016. Celle-ci sera une année de transition entre la fin de l'élaboration du SAGE et le début de sa mise en œuvre. Elle sera consacrée notamment à la procédure réglementaire de consultation et d'enquête publique.

P. PETIT rappelle l'importance d'avancer rapidement sur la réalisation du document relatif aux liens SAGE et urbanisme, car de nombreux PLU sont en révision et il sera difficile de demander aux communes de réviser à nouveau leurs documents dans 2 ans.

H. BARRIERE confirme les contraintes de calendrier (achèvement de la révision du SCOT Toulousain prévu pour fin 2015) mais rappelle également que certaines évolutions se feront dans la durée.

Le programme prévisionnel de l'animation 2016 est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

Au terme des débats, G. HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.